

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 avril 2024**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 04/04/2024

**Délibération N° D-2024-1104-06**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Madame DOTT Sylvie pour voter en son nom.  
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

**Objet : Budget primitif : Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg – Année 2024**

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe de l'Ecole de Musique chapitre par chapitre. La proposition de budget primitif 2024 s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 696 928,38 €
- La section d'investissement s'équilibre à 90 435,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2024 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
  - o section de fonctionnement : 696 928,38 €
  - o section d'investissement : 90 435,12 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président à **passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 – charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 16 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

